



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-120

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
Réglementation du stationnement

Parking Edmond Mille / du lundi 7 au mercredi 16 avril 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de la ducasse du Geai

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules, autres que ceux des forains, sera interdit sur la partie droite de la parking Edmond Mille du lundi 7 avril 2025 7 heures au mercredi 16 avril 2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **01 AVR. 2025**

Publié le **01 AVR. 2025**

Le Maire,


David THELLIER